



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 14 septembre 2022

L'an 2022, le 14 septembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 9 septembre 2022.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON (pouvoir de Mme SARTORETTI), Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Marina ALBANO

**Excusée :** Mme Morgane SARTORETTI (pouvoir à M. BESSON)

**Absent :** M. David LAURENT

**Secrétaire de séance :** M. Olivier ABRIAL

Les comptes-rendus des séances de juin et juillet sont adoptés à l'unanimité.

### **Campus scolaire – Concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'accueil périscolaire et à la cantine**

La réflexion engagée sur l'évolution du campus scolaire a mis en évidence la nécessité de créer une nouvelle cantine et un nouveau bâtiment périscolaire capables d'accueillir enfants et personnels dans de meilleures conditions. Une opération d'une telle envergure requiert des compétences techniques, juridiques et financières importantes.

L'Agence départementale d'ingénierie (ADI) préconise le lancement d'un concours au cours duquel un jury sélectionnera trois équipes de maîtrise d'œuvre qui soumettront chacune une proposition architecturale répondant à notre programme fonctionnel. Le même jury notera les projets et attribuera une prime de participation aux deux finalistes non-retenus comme le veut l'usage. Il convient de préciser le rôle de l'ADI positionnée non comme maître d'œuvre mais comme assistant à maîtrise d'ouvrage : l'agence élabore les études de programmation, coorganise le concours, aide à la passation des marchés, suit les chantiers.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. le Maire, et à l'unanimité :

- Approuve le lancement de l'opération de construction d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires d'un montant estimatif de 2,5 millions d'euros HT prévoyant une marge d'évolution des prix.
- Autorise l'engagement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.
- Elit les membres de la Commission d'appel d'offre qui siégeront en jury : M. le Maire (Président de droit), Mmes BOZONNET et RAVET, MM. VEYRET, BESSON et BUATIER (titulaires) ; Mmes CURNILLON et ALBANO, MM. MAURICE, PERRIN et PERRET (suppléants).
- Énonce que conformément au Code de la commande publique, le jury se composera des membres élus de la CAO et d'au moins un tiers de personnalités indépendantes ayant une qualification professionnelle particulière.
- Détermine le montant de la prime allouée aux deux finalistes non retenus (10,5 k€ HT selon les montants préconisés par l'ADI et pratiqués dans ce type de formalités).

- Adopte le principe d'une convention de partenariat avec l'ADI.

Le calendrier prévisionnel se présente ainsi : parution de l'appel à concourir au Journal officiel de l'Union européenne le 23 septembre, jury de sélection des candidatures le 1<sup>er</sup> décembre, communication du programme fonctionnel aux trois équipes en lice le 5 décembre, réception des propositions architecturales jusqu'au 24 février 2023, jury d'examen des esquisses le 24 mars.

### **Environnement – Extinction raisonnée de l'éclairage public**

M. le Maire évoque l'enjeu de la réduction des consommations d'énergie au regard de l'envolée des prix. Il soumet l'idée d'une extinction proportionnée de l'éclairage public qui garantisse la sécurité des biens et des personnes. Il existe deux cas de figure selon le type de lampadaire : si la puissance des LED peut être modulée sans altérer la visibilité, les ampoules classiques à mercure fonctionnent selon le principe « marche-arrêt » et doivent être totalement éteintes ou allumées selon une programmation horaire. Le déploiement généralisé de la technologie LED paraît à terme la solution la plus économique et la plus durable.

Après discussion, le Conseil valide à l'unanimité la diminution de l'intensité lumineuse des LED et l'extinction des candélabres à mercure entre 23h et 5h30 ; compte-tenu du trafic routier, ces mesures ne s'appliqueront pas aux routes départementales, au centre village et à la zone de Crangeat située en agglomération. La Mairie informera le public via le bulletin municipal et les réseaux sociaux.

### **Environnement – Avis sur le plan d'épandage des boues de la station Soleval**

La société Soleval est spécialisée dans le traitement des déchets issus des plumes d'animaux. Elle dispose d'une station d'épuration à Viriat collectant les condensats et eaux de lavage en vue d'incinérer les boues. Elle souhaite à l'avenir les valoriser en les épandant sur près de 380 ha situés à Viriat, Polliat et Attignat. La Préfecture appelle ces communes à exprimer leur avis.

La capacité de production extrêmement élevée de la station d'épuration (65 000 équivalents habitants) laisse supposer que le site recueillera les plumes d'une grande zone géographique. Le plan d'épandage de Soleval sélectionne des parcelles déjà fertilisées (effluents agricoles, digestats de méthanisation) ou concernées par les plans préexistants des stations d'épuration publiques, sans démonstration chiffrée d'un alternat. L'absence de traitement supplémentaire vis-à-vis de la covid-19 pose aussi question alors que les collectivités restent soumises à cette obligation. De même, le dossier n'aborde aucune disposition spécifique s'agissant des animaux infectés par la grippe aviaire, dont les boues se trouveraient épandues sur des terres classés AOC volaille de Bresse et IGP volaille fermière.

Pour toutes ces raisons, estimant que ce projet présente des risques et incertitudes, le Conseil émet unanimement un avis défavorable.

### **Autres délibérations**

Le Conseil, à l'unanimité,

- Prolonge la convention de mise à disposition d'oxygène médical avec le SDIS au profit de nos pompiers.
- Renouvelle les partenariats avec l'AS Attignat et le Basket club prévoyant des interventions durant le temps méridien (Mme BOZONNET et M. PERRAUD ne prennent part au vote).

- Perçoit la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les travaux de GRDF.
- Décide l'amortissement comptable des frais d'études non-suivies de réalisation et des subventions d'investissement sur une durée de cinq ans.
- Nomme M. BESSON correspondant incendie et secours faisant le lien avec le SDIS, la Préfecture et le plan communal de sauvegarde.
- Confirme la gratuité du Centre culturel pour l'organisation du repas des Aînés financé par le CCAS.

### Rapports divers

M. le Maire rappelle que les taux communaux de taxe foncière n'ont pas augmenté. En revanche, depuis 2018 la loi prévoit une actualisation nationale et automatique des bases locatives en se calquant sur l'inflation de l'année précédente (3,4% en 2021), ce qui explique la hausse du montant des impôts malgré la stabilité des taux. La société Imterval a officiellement formulé le souhait d'acquérir le tènement communal 722 grande rue.

Mme SOCHAY rapporte que 409 élèves ont fait leur rentrée, 314 à l'école publique et 95 à Saint-Pierre-Chanel, 273 élémentaires et 103 maternels. Le Conseil municipal des enfants a enregistré le texte sur l'histoire du Château qui sera lu lors du feu d'artifice.

M. BESSON détaille justement le programme de la fête patronale des 24-25 septembre : fête foraine, brocante, courses des Foulées, feu d'artifice, récit de l'histoire du Château.

Mme RAVET a assisté à la présentation du nouveau dispositif de subvention de la Région.

M. PERRIN a reçu une personne souhaitant créer une association collectant des fonds pour les enfants handicapés.

Mme DEBARD rappelle le spectacle de théâtre musical sur la vie de Jeanne Moreau le 8 octobre prochain dans le cadre des Cocktails du Château. Le bulletin et l'agenda municipal seront distribués fin novembre-début décembre.

Prochain Conseil le 18 octobre

Séance levée à 22h15

Le Secrétaire de séance,  
Olivier ABRIAL

Le Maire,  
Walter MARTIN